

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Eprinex Multi 5 mg/ml ad us. vet., solution pour-on pour bovins, ovins et caprins

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 ml contient :

### Substance active :

Eprinomectinum 5,0 mg

### Excipients :

Butylhydroxytoluenum (E321) 0,1 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour pour-on.

Solution limpide légèrement jaune.

## 4. INFORMATIONS CLINIQUES

### 4.1 Espèces cibles

Bovins (bovins d'engraissement et vaches laitières), ovins, caprins

### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Traitement des infestations par les parasites suivants :

#### Bovins :

PARASITE	ADULTE	Larves L4	Larves L4 inhibées
<b>Nématodes gastro-intestinaux :</b>			
<i>Ostertagia</i> spp.	◆	◆	
<i>O. lyrata</i>	◆		
<i>O. ostertagi</i>	◆	◆	◆
<i>Cooperia</i> spp.	◆	◆	◆
<i>C. oncophora</i>	◆	◆	
<i>C. punctata</i>	◆	◆	
<i>C. surnabada</i>	◆	◆	
<i>C. pectinata</i>	◆	◆	
<i>Haemonchus placei</i>	◆	◆	
<i>Trichostrongylus</i> spp.	◆	◆	
<i>T. axei</i>	◆	◆	
<i>T. colubriformis</i>	◆	◆	
<i>Bunostomum phlebotomum</i>	◆	◆	



<i>Nematodirus helvetianus</i>	◆	◆
<i>Oesophagostomum</i> spp.	◆	
<i>Oesophagostomum radiatum</i>	◆	◆
<i>Trichuris</i> spp.	◆	
<b>Vers pulmonaires :</b>		
<i>Dictyocaulus viviparus</i>	◆	◆

#### **Mouches du varron** (stades parasitaires)

*Hypoderma bovis*

*Hypoderma lineatum*

#### **Acariens**

*Chorioptes bovis*

*Sarcoptes scabiei* var. *bovis*

#### **Poux**

*Linognathus vituli*

*Haematopinus eurysternus*

*Solenopotes capillatus*

#### **Mallophages**

*Damalinia bovis*

#### **Mouches des cornes**

*Haematobia irritans*

Effet prolongé : si utilisé conformément aux instructions, ce médicament vétérinaire prévient les réinfestations par :

<b>Parasite</b>	<b>Prolongation de l'effet</b>
<i>Dictyocaulus viviparus</i>	Jusqu'à 28 jours
<i>Ostertagia ostertagi</i>	Jusqu'à 28 jours
<i>Oesophagostomum radiatum</i>	Jusqu'à 28 jours
<i>Cooperia punctata</i>	Jusqu'à 28 jours
<i>Cooperia surnabada</i>	Jusqu'à 28 jours
<i>Cooperia oncophora</i>	Jusqu'à 28 jours
<i>Nematodirus helvetianus</i>	Jusqu'à 14 jours
<i>Trichostrongylus colubriformis</i>	Jusqu'à 21 jours
<i>Trichostrongylus axei</i>	Jusqu'à 21 jours
<i>Haemonchus placei</i>	Jusqu'à 21 jours



Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, le médicament vétérinaire doit être utilisé dans le cadre d'un programme de contrôle des endo- et ectoparasites chez les ovins et les caprins, basé sur l'épidémiologie des parasites concernés

#### **Ovins :**

##### **Nématodes gastro-intestinaux (adultes)**

*Teladorsagia circumcincta (pinnata/trifurcata)*

*Haemonchus contortus*

*Trichostrongylus axei*

*Trichostrongylus colubriformis*

*Nematodirus battus*

*Cooperia curticei*

*Chabertia ovina*

*Oesophagostomum venulosum*

##### **Vers pulmonaires (adultes)**

*Dictyocaulus filaria*

##### **Myiases nasales (L1, L2, L3)**

*Oestrus ovis*

#### **Caprins :**

##### **Nématodes gastro-intestinaux (adultes)**

*Teladorsagia circumcincta (pinnata/trifurcata)*

*Haemonchus contortus*

*Trichostrongylus axei*

*Trichostrongylus colubriformis*

*Nematodirus battus*

*Cooperia curticei*

*Oesophagostomum venulosum*

##### **Vers pulmonaires (adultes)**

*Dictyocaulus filaria*

##### **Myiases nasales (L1, L2, L3)**

*Oestrus ovis*

##### **Hypodermes (L1, L2, L3)**

*Przhevalskiana silenus*

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, le médicament vétérinaire doit être utilisé dans le cadre d'un programme de contrôle des endo- et ectoparasites chez les ovins et les caprins, basé sur l'épidémiologie des parasites concernés.



### 4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez d'autres espèces animales (voir rubrique 4.5).

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue au principe actif ou à un autre composant.

### 4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Pour une utilisation efficace, le médicament vétérinaire ne doit pas être appliqué sur des zones de la ligne dorso-lombaire recouvertes de boue ou de fumier.

Chez les bovins, il a été démontré que la pluie avant, pendant ou après l'application du médicament vétérinaire, n'avait pas d'incidence sur son efficacité. Il a également été démontré que la longueur du pelage n'avait pas d'incidence sur l'efficacité du médicament vétérinaire. Les effets de la pluie et de la longueur du pelage sur l'efficacité du médicament vétérinaire n'ont pas été étudiés chez les ovins et les caprins.

De manière à limiter une contamination croisée d'éprinomectine, les animaux traités devraient si possible être séparés des animaux non traités. Le non-respect de cette recommandation pourrait conduire à une violation des règlements sur les résidus chez les animaux non traités et au développement de résistances à l'éprinomectine.

Une utilisation inutile ou différente des instructions contenues dans l'information professionnelle des antiparasitaires peut augmenter la pression de sélection de la résistance et entraîner une diminution de l'efficacité.

La décision d'utiliser le médicament vétérinaire devrait être prise pour chaque troupeau, soit sur la base d'un diagnostic de l'espèce et de la charge parasitaire, soit sur la base de considérations épidémiologiques en ce qui concerne le risque d'infestation, doit être prise.

L'utilisation répétée sur une longue période, en particulier en cas d'utilisation d'une de la même classe de substances, augmente le risque de développement d'une résistance. Au sein d'un troupeau, le maintien de refuges de parasites sensibles est essentiel pour réduire ce risque. Les traitements systématiques par intervalles et le traitement de l'ensemble du troupeau devraient être évités. Au lieu de cela, il convient, dans la mesure du possible, de ne traiter que des animaux individuels ou des sous-ensembles sélectionnés (traitement ciblé et sélectif). Parallèlement, il convient de mettre en place des mesures appropriées de gestion de l'élevage et des pâturages. Le vétérinaire compétent devrait être consulté pour être consulté pour chaque troupeau.

En cas de suspicion de résistance aux anthelminthiques, il convient de réaliser des analyses complémentaires en effectuant les tests appropriés (par exemple le test de réduction de l'excrétion des œufs dans les fèces). En cas de forte suspicion de résistance à un anthelminthique particulier suite aux tests, un anthelminthique appartenant à une autre classe pharmacologique et présentant un autre mécanisme d'action devrait être utilisé. Les cas de résistance confirmée doivent être rapportés au titulaire de l'autorisation ou aux autorités compétentes.

A ce jour, aucune résistance à l'éprinomectine (une lactone macrocyclique) n'a été rapportée chez les bovins mais il a été rapporté des résistances à l'éprinomectine chez les chèvres et les ovins dans l'Union Européenne. Cependant, dans des populations de nématodes chez les bovins, les ovins et les chèvres des



résistances à d'autres lactones macrocycliques ont été rapportées dans l'UE, lesquelles pourraient être associées à une résistance croisée à l'éprinomectine. L'utilisation de ce médicament vétérinaire doit s'accompagner d'une prise en compte des informations locales sur la sensibilité des parasites cibles, si ces informations sont disponibles.

Alors que le nombre d'acariens et de poux baisse rapidement après le traitement, dans certains cas, en raison des habitudes alimentaires de certains acariens, plusieurs semaines peuvent être nécessaires pour une éradication complète.

#### **4.5 Précautions particulières d'emploi**

##### Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Pour un usage externe uniquement.

Ce médicament vétérinaire ne doit être utilisé que sur une peau saine.

Pour éviter les réactions secondaires dues à la mort des larves d'hypodermes dans l'œsophage ou le canal vertébral, il est recommandé d'administrer le médicament vétérinaire à la fin de la période d'activité des mouches et avant que les larves n'atteignent leurs sites.

Ne pas utiliser chez d'autres espèces animales; les avermectines peuvent provoquer la mort chez les chiens, en particulier les Colleys, les bobtails et les races apparentées et croisées, ainsi que chez les tortues terrestres et aquatiques.

##### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la substance active ou aux excipients devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire peut être irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact direct avec la peau et les yeux.

Les utilisateurs/utilisatrices doivent porter un équipement de protection composé de gants en caoutchouc, de bottes en caoutchouc et d'un vêtement imperméable lorsqu'ils utilisent le médicament vétérinaire.

En cas de contamination des vêtements, les enlever dès que possible et les laver avant réutilisation.

En cas de contact accidentel avec la peau, nettoyer immédiatement la zone concernée avec de l'eau et du savon.

En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire immédiatement. Si l'irritation persiste, demander conseil à un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquetage.

Ne pas avaler. En cas d'ingestion accidentelle, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquetage.

Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'utilisation du médicament vétérinaire.

Se laver les mains après utilisation.

##### Précautions particulières pour la protection de l'environnement

##### Extrêmement toxique pour les poissons et les organismes aquatiques

L'éprinomectine est très toxique pour la faune coprophage et les organismes aquatiques, elle est persistante dans le sol et peut s'accumuler dans les sédiments.



Le risque pour les écosystèmes aquatiques et la faune coprophage peut être réduit en évitant une utilisation répétée de l'éprinomectine (et d'autres médicaments vétérinaires de la même classe d'anthelminthiques).

Dans le but de réduire le risque pour les écosystèmes aquatiques les animaux traités ne doivent pas avoir d'accès direct à des cours et plans d'eau **pendant deux à cinq semaines** après le traitement.

#### **4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Bovins (bovins d'engraissement et vaches laitières), ovins, caprins :

Un prurit (démangeaisons) et une alopecie (chute des poils) ont été observés dans de très rares cas (moins de 1 animal sur 10 000, y compris les cas isolés) après utilisation du médicament vétérinaire.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités).
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités).
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)

En cas d'effets indésirables, notamment d'effets ne figurant pas sous cette rubrique, déclarez-les à l'adresse [vetvigilance@swissmedic.ch](mailto:vetvigilance@swissmedic.ch).

#### **4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Le médicament vétérinaire peut être utilisé chez la vache laitière pendant la gestation et la lactation.

Les études de laboratoire sur les rats et les lapins n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène ou embryotoxique de l'éprinomectine à la dose utilisée en thérapeutique.

Les études de laboratoire sur les bovins n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène ou fœtotoxique à la dose thérapeutique recommandée.

La sécurité de l'éprinomectine pendant la gestation chez les ovins et les caprins n'a pas été étudiée.

L'utilisation chez ces espèces ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établi par le vétérinaire.

#### **4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Aucune connue.

L'éprinomectine étant fortement liée aux protéines plasmatiques, il est conseillé d'en tenir compte lors de l'association à d'autres molécules présentant les mêmes caractéristiques.

#### **4.9 Posologie et voie d'administration**

Application en pour-on.

Pour usage unique exclusivement.

Pour assurer l'administration d'une dose correcte, le poids des animaux doit être déterminé aussi précisément que possible; l'exactitude du système de dosage doit être vérifiée.



Si les animaux sont traités collectivement plutôt qu'individuellement, il est recommandé de les regrouper en fonction de leur poids et d'ajuster la dose afin d'éviter un surdosage ou un sous-dosage. Un sous-dosage peut entraîner une absence d'effet et favoriser le développement de résistances.

#### Posologie :

##### **Bovins :**

Administrer par voie externe à la dose de 0,5 mg d'éprinomectine / kg de poids vif, correspondant à la dose recommandée de 1 ml pour 10 kg de poids vif.

##### **Ovins et Caprins :**

Administrer par voie externe à la dose de 1 mg d'éprinomectine / kg de poids vif, correspondant à la dose recommandée de 2 ml pour 10 kg de poids vif.

Lors de l'administration du médicament vétérinaire le long de la ligne dorso-lombaire, écarter la toison/pelage et placer l'embout de l'applicateur ou l'ouverture du système de dosage au contact de la peau.

#### Mode d'administration

Le médicament vétérinaire doit être appliqué sur la peau du dos de l'animal en le versant le long de la ligne dorso-lombaire en bande étroite du garrot à la base de la queue.

#### Pour les flacons de 250 ml et 1 litre avec système de dosage :

- Fixer le système de dosage au flacon.
- Sélectionner la dose en tournant la partie supérieure du système de dosage pour aligner la fenêtre avec le poids de l'animal à traiter. Lorsque le poids est entre deux niveaux, sélectionner le niveau supérieur.
- Maintenir le flacon vertical, bouchon vers le haut, et presser le flacon pour remplir le système de dosage avec une dose légèrement supérieure à la dose requise, montrée par les marques de calibration. En relâchant la pression, la dose s'ajuste automatiquement au bon niveau. Pour verser le médicament vétérinaire, renverser le flacon et appliquer l'intégralité de la dose contenue dans le système de dosage. Pour les flacons de 1 litre : lorsqu'une dose de 10 ml ou 15 ml est nécessaire, aligner l'indicateur avec «STOP» avant d'administrer la dose. La position «STOP» fermera le système entre les dosages.
- Le système de dosage ne doit pas être stocké fixé au flacon lorsqu'il n'est pas utilisé. Retirer le système de dosage après chaque usage et le remplacer par le bouchon du flacon.

#### Pour les sacs à dos de 2,5 litres, un pistolet de dosage automatique adapté a été conçu pour l'application :

Relier le pistolet de dosage avec le tuyau du sac à dos comme suit :

- Relier l'extrémité ouverte du tuyau à un pistolet de dosage adapté.
- Fixer l'embout d'adaptation inclus dans l'emballage sur le tuyau.
- Remplacer le bouchon de transport par l'embout d'adaptation et serrer celui-ci.
- Amorcer doucement le pistolet de dosage, en vérifiant qu'il n'y a pas de fuite.
- Suivre les instructions du fabricant du pistolet de dosage pour l'ajustement de la dose, l'utilisation conforme et l'entretien du pistolet de dosage et du tuyau.



#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Aucun signe d'intoxication n'est apparu chez les veaux de 8 semaines traités avec jusqu'à 5 fois la dose recommandée (2,5 mg d'éprinomectine/kg de poids vif) 3 fois à des intervalles de 7 jours.

Au cours de l'étude de tolérance, une mydriase transitoire a été observée chez un veau traité 10 fois avec la dose recommandée (5 mg/kg de poids vif). Aucun autre symptôme consécutif au traitement n'a été observé.

Aucun signe d'intoxication n'est apparu chez les agneaux de 17 semaines traités jusqu'à 5 fois la dose recommandée (5 mg d'éprinomectine/kg de poids vif) 3 fois à des intervalles de 14 jours.

Aucun antidote n'a été identifié.

#### **4.11 Temps d'attente**

##### **Bovins :**

Viande et abats : 15 jours

Lait : zéro heure

##### **Ovins :**

Viande et abats : 2 jours

Lait : zéro heure

##### **Caprins :**

Viande et abats : 1 jour

Lait : zéro heure

### **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaires, lactones macrocycliques, avermectines

Code ATC-vet : QP54AA04

#### **5.1 Propriétés pharmacodynamiques**

L'éprinomectine est un endectocide de la famille des lactones macrocycliques. Les composés de cette famille se lient spécifiquement et avec une forte affinité aux canaux chlorures glutamate-dépendants qui sont présents dans les cellules nerveuses et musculaires des invertébrés. Ceci entraîne une augmentation de la perméabilité membranaire aux ions chlorures, conduisant à une hyperpolarisation de la cellule nerveuse ou musculaire. Il en résulte la paralysie et la mort du parasite.

Les composés de cette famille peuvent aussi interagir avec d'autres canaux chlorures ligand-dépendants, tels que ceux faisant intervenir le neuromédiateur GABA (acide gamma-aminobutyrique).

La large marge de sécurité attribuée aux composés de cette famille vient du fait que les mammifères n'ont pas de canaux chlorures glutamate-dépendants, que les lactones macrocycliques ont une affinité faible pour les autres canaux chlorures ligand-dépendants des mammifères et que les lactones macrocycliques ne traversent pas aisément la barrière hémato-méningée.



## 5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

L'éprinomectine est fortement liée aux protéines plasmatiques (99%).

Des études de pharmacocinétique ont été menées chez des animaux allaitants et non-allaitants, après administration topique d'une dose unique de 0,5 mg/kg de poids vif chez les bovins et de 1 mg/kg de poids vif chez les ovins et les caprins.

Pour les **bovins**, les résultats de deux études représentatives ont montré des pics de la concentration plasmatique moyenne de 9,7 et 43,8 ng/ml observés à 4,8 et 2,0 jours après administration. Les demi-vies d'élimination dans le plasma correspondant étaient de 5,2 et 2,0 jours, et les valeurs moyennes de l'aire sous la courbe de 124 et 241 ng\*jour/ml.

Pour les bovins, l'éprinomectine n'est pas métabolisée de façon importante après une administration par voie externe. Les fèces étaient la voie d'élimination majeure du médicament chez les bovins d'engraissement et les vaches laitières.

Pour les **ovins**, un pic de concentration plasmatique moyenne ( $C_{max}$ ) de 6,20 ng/ml a été observé après une administration par voie topique d'une dose de 1 mg/kg. La demi-vie dans le plasma était de 6,4 jours avec une valeur moyenne de l'aire sous la courbe ( $AUC_{last}$ ) de 48,8 ng\*jour/ml.

Chez les **caprins**, la concentration plasmatique maximale moyenne était comprise entre 3 et 13,1 ng/ml, observée en moyenne entre 17 heures et 2 jours après le traitement. La demi-vie plasmatique moyenne était comprise entre 1 jour et 5 jours avec une valeur moyenne de l' $AUC_{last}$  comprise entre 15,7 et 39,1 ng\*jour/ml.

Une étude *in vitro* sur le métabolisme microsomal a été conduite en utilisant des microsomes isolés du foie de bovins, ovins et caprins. Il a été démontré que les différences dans les pharmacocinétiques observées entre les bovins, les ovins et les caprins ne résultent pas de différences dans le taux ou la mesure du métabolisme mais suggèrent une absorption plus complète de l'éprinomectine par les bovins.

## 5.3 Propriétés environnementales

Extrêmement dangereux pour les poissons et les organismes aquatiques. Voir rubrique 4.5 (Précautions particulières d'emploi).

À l'instar d'autres lactones macrocycliques, l'éprinomectine peut avoir des conséquences préjudiciables sur des organismes non ciblés. Après le traitement, l'excrétion d'éprinomectine dans des quantités potentiellement toxiques peut survenir sur une période de plusieurs semaines.

Les fèces contenant de l'éprinomectine excrétés dans les pâturages par des animaux traités peuvent réduire l'abondance des organismes coprophages, ce qui peut avoir un impact sur la dégradation des bouses.

L'éprinomectine est très toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques, persiste dans les sols et peut s'accumuler dans les sédiments.



Les récipients et les restes de médicaments doivent être éliminés de manière à être rendus inoffensifs.

## **6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES**

### **6.1 Liste des excipients**

Butylhydroxytoluenum (E321)

Propylenglycoli dicaprylocapras

Alpha-Tocopherolum

### **6.2 Incompatibilités majeures**

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

### **6.3 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : voir date de péremption

### **6.4 Précautions particulières de conservation**

Pas de précautions particulières de conservation concernant la température.

Conserver le conditionnement primaire dans le cartonnage de façon à protéger le contenu de la lumière.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

### **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon en polyéthylène haute densité à 250 ml et 1 l

Sac à dos en polyéthylène haute densité à 2,5 l

Scellé avec un film et un bouchon à vis polyéthylène haute densité avec doublure en polypropylène

Flacon de 250 ml avec 2 systèmes de dosage (1 de 25 ml pour bovins, 1 de 24 ml pour ovins/caprins)

Flacon de 1 l avec 2 systèmes de dosage (1 de 60 ml pour bovins, 1 de 24 ml pour ovins/caprins)

Sac à dos de 2,5 l avec embout d'adaptation en copolymère polyéthylène- polypropylène de haute densité.

Un flacon ou un sac à dos par carton.

Les sacs à dos de 2,5 litres sont conçus pour un usage avec un pistolet automatique de distribution adapté.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales. Les médicaments vétérinaires ne doivent pas être évacués dans les égouts, dans les canalisations ou avec les déchets ménagers. Eprinex Multi 5 mg/ml ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre en danger les poissons et autres organismes aquatiques. Les étangs et les mares ainsi que les cours d'eau ne doivent pas être contaminés par le médicament vétérinaire ou ses récipients usagés.



Utilisez les circuits de reprise pour éliminer les médicaments vétérinaires non utilisés ou les déchets dérivés de ceux-ci, conformément aux réglementations locales et aux circuits nationaux de collecte applicables au médicament vétérinaire concerné.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Boehringer Ingelheim (Schweiz) GmbH, Bâle

## **8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Swissmedic 68041 001 250 ml avec 2 bouchons doseur (1 de 25 ml pour bovins, 1 de 24 ml pour ovins/caprins)

Swissmedic 68041 002 1 L avec 2 bouchons doseur (1 de 60 ml pour bovins, 1 de 24 ml pour ovins/caprins)

Swissmedic 68041 003 2,5 L en sac à dos avec bouchon de distribution

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

## **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 24.11.2020

Date du dernier renouvellement : 02.06.2025

## **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

08.09.2025

## **INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Sans objet.

